



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

AGENCE GUY HOQUET PIERRES ET TERRES

5 Avenue Maréchal Foch - 83390 CUERS

cuers@guyhoquet.com

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

| Prix du bien | Honoraires (TTC) |
|------------------------|-------------------|
| Jusqu'à 99 999 € | 5 000 € |
| De 100 000 à 159 999 € | 5.5 % |
| De 160 000 à 199 999 € | 5 % |
| De 200 000 à 259 999 € | 4.5 % |
| De 260 000 à 359 999 € | 4 % |
| De 360 000 à 599 999 € | 3.5 % |
| A partir de 600 000 € | 3 % |

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALLUR » du 24 mars 2014 : « ... » le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m² de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier) »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

| | |
|---|--|
| Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail | 4.5 % du loyer annuel sans dépasser - 8 € / m ² pour les zones NON tendues - 10 € / m ² pour les zones tendues |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée | 1.5 % ne pouvant excéder 3 € / m ² |

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

| | |
|---|--|
| Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail | 4.5 % du loyer annuel sans dépasser - 8 € / m ² pour les zones NON tendues - 10 € / m ² pour les zones tendues |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie | 1.5 % ne pouvant excéder 3 € / m ² |
| Honoraires de recherche de locataire | 0 |

HONORAIRES DE GESTION

HONORAIRES (TTC)

| | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Gestion locative | 7 % du montant du loyer et charges |
| Garantie des loyers impayé | 2.9 % du montant du loyer et charges |

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %